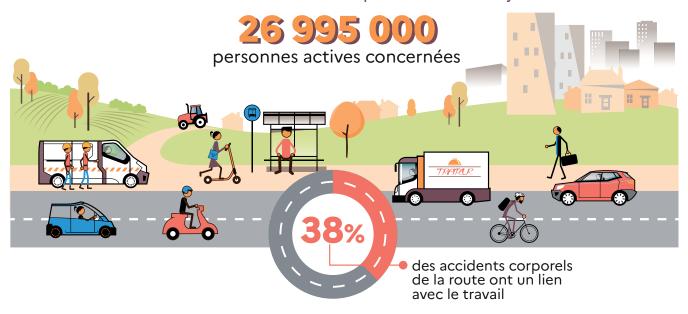


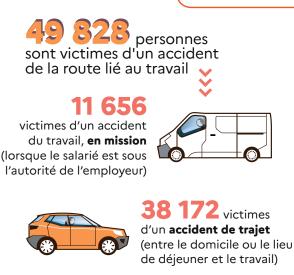
L'essentiel du risque routier professionnel

Chiffres 2020

Entre 2019 et 2020, du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui a fortement modifié les pratiques de déplacement des salariés, le nombre de victimes d'un accident du travail sur la route a reculé de 18% pour les accidents de mission et de 11% pour les accidents de trajet.



Les chiffres-clés





Parmi les accidents liés au travail, les accidents routiers professionnels ne sont pas les plus fréquents mais ils font partie des accidents les plus graves.



des décès suite à un accident du travail sont des accidents de mission



>>> des accidents de trajet ont lieu sur la route! (autres causes: chute, malaise...)

Des conséquences graves



de journées

d'arrêt de travail chaque année Soit l'équivalent de près de

18 000 salariés arrêtés toute une année!



En moyenne,

96 jours d'arrêt $\gg \gg$ pour une victime à la suite d'un accident de la route en lien avec le travail

contre **87** jours d'arrêt pour l'ensemble des accidents du travail (hors accidents de la route)

Les accidents routiers professionnels peuvent à la fois avoir des conséquences irréversibles pour le travailleur et ses proches et être très pénalisants pour la vie et l'activité de l'entreprise.



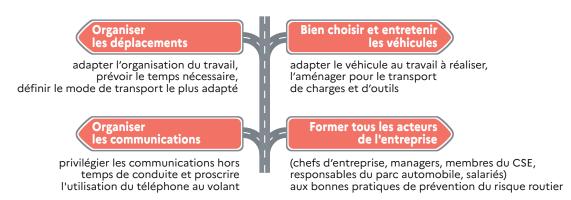
Employeur, vous pouvez agir

Évaluez le risque routier comme un risque professionnel à part entière

Interrogez-vous sur les circonstances de déplacement de vos salariés : pourquoi? quand? comment?



Les axes de management



Rejoignez les entreprises qui ont signé les 7 engagements pour la sécurité des déplacements professionnels de leurs collaborateurs

Plus de 1 800 entreprises se sont déjà engagées pour agir pour une « Route plus sûre »

Pour vous accompagner, contactez

- la Dreets (ex Direccte) de votre région,
- la caisse d'assurance retraite et santé au travail de votre région,
- la Mutualité Sociale Agricole de votre région,
- le coordinateur sécurité routière de votre préfecture.





















Édition : DGT • Maquettage : Dicom des ministères sociaux • Janvier 2022